



LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE du 14/10/2021
La production énergétique : un enjeu pour les consommateurs

Nos communes et la CCLST parlent de **développement des énergies renouvelables** depuis la loi de 2015 pour atteindre les objectifs fixés par l'Etat, *porter la part des renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030.*

Cet objectif est mal parti et l'Etat considérant enfin la crise climatique à sa juste importance, présente la loi d'accélération des énergies renouvelables (APER), avec des objectifs de diminution de CO2 et un calendrier très serré pour la mettre en place.

La nouveauté vient de l'appel à participation des habitants et des communes pour la création de zones d'accélération et cela pour décembre 2023 !

Les habitants les plus démunis font les frais de ces changements climatiques : hausses des prix des énergies, déplacements, logements mal isolés, hausse de l'alimentation, etc... Produire de l'énergie n'est pas synonyme d'amélioration des conditions de vie de tous, mais c'est au moins tenter de se donner des outils pour augmenter l'offre énergétique décarbonée.

Avant que l'état agisse à notre place, profitons de cette opportunité, de cette loi qui nous demande de choisir nos zones d'accélération avec un débat apaisé.

Fernando GAETE et Marie-Nicole SUZANNE